

N° de gestion 2024B26779

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 17 juillet 2024

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	931 089 569 R.C.S. Paris
Date d'immatriculation	17/07/2024
Dénomination ou raison sociale	NEXUS DOMOTIQUE
Forme juridique	Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
Capital social	1 000,00 EUROS
Adresse du siège	117 rue de Charenton 75012 Paris
Domiciliation en commun	
Nom ou dénomination du domiciliataire	ABC +
Immatriculation au RCS, numéro	399 439 835
Activités principales	Electricité générale, installations, conseils et aménagement afférents à la domotique et aux espaces de travail. Conseil et audit pour réseaux domestiques et tertiaires (ethernet et Wi-Fi). Conseil en économies d'énergie pour toutes les installations électriques.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 16/07/2123
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre
Date de clôture du 1er exercice social	31/12/2025

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Gérant

Nom, prénoms	Villemon Gary
Date et lieu de naissance	Le 25/10/1983 à Paris 11ème (75)
Nationalité	Française
Domicile personnel	3 rue Franklin 94400 Vitry-sur-Seine

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	117 rue de Charenton 75012 Paris
Activité(s) exercée(s)	Electricité générale, installations, conseils et aménagement afférents à la Domotique et aux espaces de travail. Conseil et audit pour réseaux domestiques et tertiaires (ethernet et Wi-Fi). Conseil en économies d'énergie pour toutes les installations électriques.
Date de commencement d'activité	15/07/2024
- Mention n° 1 du 17/07/2024	L'activité artisanale déclarée a été enregistrée sous condition suspensive de l'immatriculation au répertoire des métiers. La justification de cette immatriculation doit être fournie au greffe dans le mois de la date déclarée du début de cette activité. Faute pour l'assujetti de respecter ce délai, le greffier procède comme il est dit au 2ème alinéa de l'article R 123-100 du code de commerce.
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Le Greffier



